

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGERT.

Ruhengeri, le 18 décembre 1950.-

N° 2371 /MOI.3.

OBJET:

Recrutement U.M.H.K.

---



Monsieur,

Suite à votre lettre I75/SAK/A.T. du 4 novembre 1950, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il ne m'appartient pas de juger la façon dont procède l'U.M.H.K. dans ses recrutements.

Je suppose que le recruteur de cet organisme a été victime de la mauvaise foi du travailleur; lequel, d'ailleurs est rentré chez vous après un bref séjour à Katumba.

Ci-joint le livret en retour.

Agréez Monsieur, mes salutations distinguées.

L'Administrateur de Territoire,

P.o. L'Administrateur Territorial Assistant,

M. POCHET,

7

Cada

S A K E .-

-----

Saké, le 4 novembre 1950

N° 775 SAK/A.T.

Objet: Recrutement U.M. au R.U.

Monsieur le Chef du Territoire

de et à

RUHENGERRI.

Monsieur le Chef du Territoire,

Je crois devoir vous signaler l'affaire suivante, il s'agit d'un de nos travailleurs qui avait déserté et qui s'était engagé à l'U.M. pour le Katanga.

Nom du travailleur: MBIRECHIMANA  
Père : Sezekasa  
Mère : Nyaruhunga  
Né à : MURAMBA Ruanda

MBARUCHIMANA -

Porteur d'un livret d'identité délivré par l'A.T. KIROTSHE KIVU, cité comme sujet Ruandais inscrit dans la Chefferie BAHUNDE (ancien résidant)

Le livret d'identité de ce travailleur porte son passeport de mutation de la Chefferie à CADA pour un an et daté du 1/5/50, contrat .-

Cet homme a été engagé par l'U.M. malgré son livret d'identité.- Ce livret a été consulté vu que le Livret de travail U.M. reprend les indications d'impôt 1950 qui figurent dans le livret d'identité.-

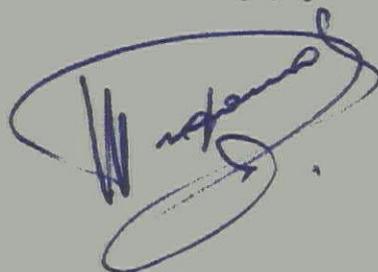
Il n'y a pas de traces de visa de l'Administration Territoriale de Ruhengeri, ni dans l'un ni dans l'autre de ces livrets.- Ce travailleur est cependant parti pour KATUMBA d'ou il me revient actuellement, suite à ma plainte auprès de vous, porteur d'une feuille de route donnant son licenciement, et, d'un Livret de Travail portant également le licenciement.- Je vous adresse d'ailleurs le livret et la Feuille de Route en question pour que vous puissiez contrôler

Je vous signale qu'il n'y a pas de passeport de mutation dans le livret d'identité, ce dernier ne vous a donc pas été demandé, s'il l'avait été, vous auriez constaté que cet homme était déjà engagé et vous ne l'auriez pas accordé.-

Voulez-vous avoir la très bonne obligeance d'examiner cette affaire, et, avoir le très bonne obligeance également de me faire savoir ce que vous en déduisez.- Je vous en remercie bien à l'avance.-

Veillez agréer, Monsieur le Chef du Territoire, l'assurance de ma parfaite considération.-

L'Agent Principal CADA SAKE  
DEGAND . J .



2294 / 11013  
7/11/50

*Ruhengeri*